



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

---

**RÈGLEMENT N°1170-19-01**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1170-19 SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT N°399-25 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

ATTENDU QUE la MRC de la Rivière-du-Nord a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du *Règlement n°399-25 modifiant le Règlement n°188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte doit adopter tout règlement de concordance dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déposé un avis de motion et a adopté le projet de règlement n°1170-19-01 à sa séance ordinaire du 10 mars 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu une assemblée publique sur le projet de règlement n°1170-19-01 le 31 mars 2026 au Centre des loisirs et de la vie communautaire, situé au 2060, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

Le plan des principales composantes du territoire, joint à l'annexe 1 du *Règlement sur le plan d'urbanisme* n°1170-19, est remplacé par le plan des principales composantes du territoire joint à l'annexe 1 du présent règlement.

**ARTICLE 3.**

Le plan des affectations, joint à l'annexe 2 du *Règlement sur le plan d'urbanisme* n°1170-19, est remplacé par le plan des affectations joint à l'annexe 2 du présent règlement.

**ARTICLE 4.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

---

Isabelle Poulin, mairesse

---

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Avis de motion :	2026-03-080	10 mars 2026
Adoption du projet de règlement :	2026-03-081	10 mars 2026
Assemblée publique de consultation :		31 mars 2026
Adoption du règlement :	2026-04-000	14 avril 2026
Entrée en vigueur :		



N° de résolution  
ou annotation

## ANNEXE 1



N° de résolution  
ou annotation

**ANNEXE 2**